

Groupe thématique « budget »

Relevé de conclusions du 23 septembre 2016

Présents : Véronique Jacques, Hafit Abdoun, Julien Benini, Delphine Bazile, Meryem Yalbir, Laurence Robin, Caroline Sananès.

Rédacteur : Caroline Sananès.

Ordre du jour :

- Répartition des activités des deux sous-fonctions « élaboration du budget » et « modélisation financière du plan de développement des activités » par niveaux décisionnels.

Afin d'approuver la méthode de répartition des deux sous-fonctions « élaboration du budget » et « modélisation financière du plan de développement des activités », les membres du groupe thématique « budget », après un travail conduit séparément par chaque établissement, ont proposé une étude et mise en commun de leurs propositions respectives.

Le groupe thématique « budget » considère qu'il est souhaitable d'examiner les avantages et enjeux d'une gestion inter-facultaire, notamment pour ce qui concerne les missions « cœur de métier de l'université » que sont la formation et la recherche. Un des principaux avantages à la gestion inter-facultaire est qu'elle permet de regrouper au sein d'une même entité des missions et compétences identiques au service d'une même mission pour différentes facultés. Pour autant, le rattachement hiérarchique du service inter-facultaire à privilégier devra faire l'objet d'un choix étudié, à savoir potentiellement un rattachement universitaire, sinon le risque de favoriser une faculté plutôt qu'une autre serait fort. Il apparaît également nécessaire de bien distinguer ce qui relève de la prestation de services et renvoie au niveau inter-facultaire, de ce qui relève davantage du pilotage stratégique et du contrôle, conduit au niveau universitaire.

Une clarification des bases sur lesquelles reposent les contrats d'objectifs et de moyens est également souhaitable. En effet, certaines des activités liées à l'élaboration du budget comme l'analyse de l'exécution budgétaire et l'allocation des ressources seront exécutées au vu des orientations de ces contrats. Ce contrat pourrait prendre la forme d'un contrat triennal avec un avenant annuel.

En ce qui concerne les activités relatives à l'élaboration du budget, le recours à des plateformes de services en inter-composantes dans les facultés devrait permettre de simplifier leur gestion et notamment dans le cadre de la construction du budget.

Le groupe thématique budget s'interroge sur la possibilité de proposer une répartition des sous-fonctions et activités qui fasse intervenir à la fois le pilotage de l'université et la collaboration et/ou contribution des autres niveaux décisionnaires (facultés, composantes et infra-composantes). Cette question sera étudiée par l'équipe projet et le comité de pilotage stratégique. A ce titre, le pilotage budgétaire (prévisions et suivi de l'exécution budgétaire), bien que relevant du niveau universitaire, impliquera l'intervention collaborative des facultés. L'université sera également garante de

***Groupes de Travail pour
la construction de la
Nouvelle Université***



l'allocation et de la mise à disposition des ressources auprès de chaque faculté ; les facultés arbitreront ensuite en leur sein entre les composantes et infra-composantes. Les réponses aux enquêtes resteront propres à l'université, unique interlocutrice avec les autorités de tutelle ou de contrôle. Les activités relatives à la modélisation financière du plan de développement des activités et le contrôle interne des processus feront, quant à eux, intervenir le pilotage de l'université et la contribution des facultés et des composantes.

Points d'approfondissement :

- Quel rattachement hiérarchique du service inter-facultaire doit-on privilégier ?
- Comment les contrats d'objectifs et de moyens doivent-ils être établis et sur quelle durée ?